Europol, Unité Drogues: rapport annuel 1996

1997/2270(COS) - 01/09/1998

La commission a adopté, tel qu'amendé, le projet de rapport de M. SCHULZ (PSE, D) sur le "rapport annuel 1996 de l'Unité Drogues d'Europol". Pour Martin SCHULZ, le rapport relatif à 1996 ne contient pas des informations suffisantes au vu probablement de la situation "floue" dans laquelle l'équipe de l'UDE se trouve à opérer (fragilité de la base juridique). Cependant, pour 1997, les données montrent une baisse des affaires relatives à la drogue (61 %) et au recyclage (9 %), une augmentation de plus du simple au double des cas liés à l'immigration illégale (19 %), une stabilité des requêtes ayant trait au trafic de voitures volées, une très légère augmentation des cas liés au trafic illicite de substances nucléaires ou radioactives et 81 nouveaux cas relatifs au trafic d'être humains. Le rapporteur invite les Etats-membres et les organes de l'UDE à accentuer la préparation à l'entrée en vigueur de la convention d'Europol sous le profil de la nouvelle professionalité désormais devenue nécessaire aux agents de toutes les forces chargées de l'exécution de la loi et de la lutte contre le crime. Dans ce contexte, Martin SCHULZ demande que des actions adéquates de formation soient menées dans les Etats-membres, qu'une meilleure connaissance de l'UDE et de ces objectifs soit promue et que de nouveaux instruments et équipements à la hauteur du niveau de développement de la criminalité soient mis à disposition des forces de police dans les Etats-membres.